



Programme de la formation
Sécurité « commerce ou plaisance » pour les navires
inférieurs à 12 mètres

En conformité avec la décision du 28 décembre 2017 relatif à la formation à la sécurité pour les personnes embarquées sur des navires armés au commerce ou à la plaisance de longueur inférieure à 12 mètres.

(Durée : 27 h)

FORMATION MODULAIRE				
Matières	Cours	TD	TP	Simulateur
Techniques Individuelles de Survie (TIS)	3h00	-	5h00	-
Base à la Lutte contre l'Incendie (BLI)	2h00	-	2h00	-
Premiers Secours Élémentaires (PSC1)	-	-	7h00	-
Prévention des Risques à Bord	4h00	-	-	-
Hygiène et Prévention des Risques (HPR/AMMCT1)	4h00			
Total formation à la sécurité « commerce » pour les navires de longueur inférieure à 12 m.	27h00			

